



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
15 novembre 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité sur les séances du 5 octobre et du 3 novembre 2021
 - 4.2 Rapport de la commission des finances sur le budget 2022
 - 4.3 Rapport des délégués à l'Assemblée générale de l'Association du jumelage Gd-Saconnex – Carantec
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Constitution d'emprises définitives et d'emprises provisoires pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal
 - 5.2 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - 5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 664'100.- destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
 - 5.4 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2022
 - 5.5 Proposition du Conseil administratif relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022
 - 5.6 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2022 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
 - 8.1 Motion « Un forum citoyen au Grand-Saconnex ? »

- 9. Résolutions
- 9.1 Résolution du PS sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

- 10. Questions des Conseillers municipaux

- 11. Propositions
- 11.1 Calendrier du 1^{er} semestre 2022
- 11.2 Nomination des délégués du Conseil municipal au GICORD
- 11.3 Autres propositions

- 12. Communications et divers
- 12.1 Agenda
- 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHARB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS) – Christophe WAGNER (GAG)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Eric PORTIER (GAG)

La Présidente annonce qu'une coquille s'est glissée dans l'ordre du jour et demande aux Conseillers municipaux s'ils acceptent la modification du titre du point 11.2 : « Nomination des délégués **suppléants** du Conseil municipal au GICORD ». Cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La Présidente ouvre la séance publique à 20h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé par 23 oui, 0 non et 2 abstentions avec les modifications suivantes :

P. 1223, §6 : « Mme VONLANTHEN informe M. PORTIER **qu'elle** va personnellement chercher du compost au GICORD de façon régulière... »

P. 1224, §7 : « [M. STEINER] précise que celle-ci vise les installations provisoires, et non les constructions de murs anti-bruit par exemple **qui peuvent faire l'objet d'une autorisation spécifique**, ~~un propriétaire peut élever un mur entre des propriétés.~~

Mme PERROTIN DURET tient à remercier le bureau d'avoir « toiletté » les différentes interventions sur *Adam & Eve* à la page 1220, car elle s'est sentie profondément blessée par les interventions de M. BRADLEY, qui reflétaient une certaine stigmatisation prétextant que son âge déterminait ses connaissances juridiques, alors qu'un lapsus de la part de son collègue l'avait laissée dubitative par rapport à ses arguments.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- AG de l'Association du jumelage Grand-Saconnex-Carantec
- 50^e anniversaire des relations Suisse-Viêtnam, 16 octobre 2021
- vernissage du Marché des créateurs, 3 novembre 2021
- coupe du monde de rock'n'roll acrobatique, 6 novembre 2021
- atelier participatif « Vision », 6 novembre 2021
- inauguration des Automnales 2021, 12 novembre 2021
- Marché authentique de Saconnay, 5 novembre 2021

Courriers :

M. BAECHLER donne lecture du courrier de M. SPASSOV (*annexe 1*).

Mme GIROD donne lecture du courrier de M. et Mme SZABO (*annexe 2*).

La Présidente ouvre la discussion. Elle explique que ces deux courriers font partie de la série de courriers, déjà sur CMNet, au sujet des travaux sur l'axe Sarasin-Terroux. Le CA a déjà répondu à certains de ces courriers et ces réponses se trouvent, elles aussi, sur CMNet. Elle pense que ces deux courriers peuvent être transmis au Conseil administratif pour qu'il y réponde.

Mme PRUNCU CUTILE est d'accord avec cette proposition et pense qu'il est mieux de ne pas perdre trop de temps là-dessus.

M. BAECHLER pense au contraire qu'il est important que les commissions en discutent. Il propose d'envoyer les courriers en commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM).

M. EYA NCHAMA tient à dire que lorsqu'une instance politique prend une décision, qu'il s'agisse d'un Conseil municipal, du Grand Conseil, du Conseil National, etc., on ne parle pas de ce que font les différents partis. Il n'est donc pas d'accord avec la mention des actions des différentes fractions dans le courrier de M. SPASSOV. Lorsque le CM prend une décision, c'est le CM qui décide, non pas les partis. Il veut que ceci soit mis clairement dans le procès-verbal, afin que les citoyens comprennent les règles dans lesquelles on vit, lorsque l'on est dans une démocratie. Même si une décision se prend à 4 pour et 3 contre, c'est une décision du Conseil municipal, non pas de la droite ou de la gauche.

M. STEINER aimerait aussi que l'inverse y figure : il se demande pourquoi les gens votent pour des partis si finalement, quand on est en plénière, certains votent à l'encontre de ce que leur parti revendique, par exemple planter des arbres.

M. JIMAJA rappelle que ces deux courriers ont été envoyés en premier lieu à l'OCT, et que c'est à l'OCT d'y répondre. Cela a été fait, et la commune a ajouté des compléments d'information. Il ne souhaite pas polémiquer, d'autant plus que ces courriers envoyés à l'OCT ont presque tous été repris tels quels par tout le monde. Toutes les personnes qui se sont adressées au Conseil administratif ont pu entendre ses arguments ; ces travaux n'avaient rien d'illégal, sinon l'OCT l'aurait signalé dans son courrier de réponse. Par rapport à la demande de miroirs, cela est déjà prévu et ce ne sont pas les propositions qui sont faites en ce moment qui influencent la position du CA. Il fallait faire certains choix, ils ont été faits.

La Présidente voit deux propositions : l'une est de renvoyer les courriers en commission ATM, et l'autre est de demander au CA de répondre aux courriers.

M. JIMAJA fait remarquer que cela n'est pas nécessaire car ces courriers sont destinés à l'OCT et non au CA.

La Présidente voit qu'effectivement le Conseil municipal et le Conseil administratif ne sont qu'en copie, elle pense qu'il n'est donc pas possible de les envoyer en commission. Elle déclare qu'un accusé de réception sera envoyé aux personnes concernées, et que pour le reste il faut laisser l'OCT s'en charger.

M. EYA NCHAMA soutient cette position.

Avant de passer au point suivant, la Présidente félicite M. JIMAJA pour sa nomination en tant que vice-président de l'ACG. Cette nouvelle est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO dit que l'action des bons solidaires s'est terminée le 15 novembre, après une prolongation d'un mois. Un bilan sera présenté, avec les coûts globaux de l'action. La commune a reçu dans l'ensemble des retours positifs, tant de la part de la population que des commerçants. Ceux-ci ont été pour la plupart contents d'avoir participé à cette opération, qui leur a également permis d'avoir de nouveaux clients et de faire découvrir leurs commerces à d'autres personnes. Il ajoute que les nouveaux habitants ont également reçu des bons, jusqu'au mois dernier. M. POMATTO parle ensuite de la conférence des Aînés, qui s'est bien passée, puis de la première séance réunissant diverses associations actives dans les domaines relatifs aux personnes âgées, dans le cadre du projet RADIX. Ce projet par rapport à l'isolement des personnes âgées continuera sur 3 ans. Par ailleurs la présidence de l'Association du jumelage a été invitée à une séance du Conseil administratif, à la suite de quoi un courrier a été envoyé à la commune de Carantec précisant le désir du CA de maintenir le lien historique entre le Grand-Saconnex et Carantec. Ce courrier demande à la mairie de Carantec si la commune est d'accord de signer le renouvellement de l'acte de jumelage.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER présente monsieur Maxime Camaléonte, nouveau chef du service des parcs. Elle parle ensuite de la commune de Bursinel, dont l'amitié avec le Grand-Saconnex dure depuis des générations, car les armoiries des deux communes sont très similaires. Le souhait des anciens magistrats était de concrétiser ce lien en signant une promesse d'amitié, ce qui a été fait. Concernant les pass VIP pour Palexpo, elle annonce que les cartes reçues en 2020 restent valables en 2021. De plus, Palexpo ne refera plus de cartes VIP pour les années prochaines tant que la situation ne se sera pas stabilisée ; ils inviteront toutefois les Conseillers municipaux dès que cela sera possible, de manière plus ciblée. Pour cette année, les Conseillers municipaux peuvent se rendre aux Automnales avec leur carte de 2020. Concernant la soirée d'Halloween, celle-ci s'est très bien passée ; le week-end a été calme et paisible. Une jolie fête était organisée à la Ferme Pommier pour les jeunes avec les TSHM et les services de la cohésion sociale. Tout le monde était de bonne humeur, et il n'y a pas eu d'incident majeur. On a pu lire dans la presse qu'il y avait eu des feux d'artifice, cependant cela n'a pas été confirmé par les APM et ceux-ci n'ont pas reçu d'information à ce sujet. Peut-être une intervention cantonale a-t-elle eu lieu, cependant s'il y avait eu de gros troubles cela aurait été signalé. Mme PORTIER mentionne les travaux actuels au skatepark du parc de Palexpo qui ont commencé. Elle explique qu'un gros rectangle a été pris en face de l'hôtel Ibis, et que le skatepark sera installé sous peu, et jusqu'à la fin des travaux de Génilac. Après ceci, l'endroit sera remis comme il était avant, et le skatepark retrouvera sa place.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA parle tout d'abord des résultats du concours photo « Beau quartier ». Pour mémoire, ce concours s'est inscrit dans le cadre d'une étude portant sur la qualité sociale et urbaine. L'étude confiée à l'université de Genève et au laboratoire Rhizome Choros se

base sur l'analyse de 3 quartiers du canton de Genève – Mervelet à Genève, Marbriers à Lancy, Pommier au Grand-Saconnex, et met en perspective les conceptions de la qualité portées par les concepteurs des projets urbains et celles portées par les habitants qu'ils ou elles soient résident·e·s ou simples passants citoyens. Au-delà de la valeur esthétique de l'ensemble des photos, les contributions de toutes les participantes et participants ont donc contribué à alimenter l'étude. Au Grand-Saconnex, c'est la photo « Ma cathédrale » qui a obtenu 19 points (*annexe 3*). Il aborde ensuite le sujet des serres de Mont-Riant (*annexe 4*). Celles-ci se trouvent à l'Ancienne-Route 22, parcelle 1176, propriété de l'Etat de Genève. Elles ont été construites entre 1898 et 1917 et sont inscrites à l'inventaire cantonal comme immeuble digne d'être protégé. Le domaine est loué par la Mission du Brésil et un paysagiste. Le bail de ce dernier a été résilié en fin 2020. En 2018 la commune du Grand-Saconnex avait manifesté officiellement son intérêt à l'acquérir à l'Etat. L'estimation des coûts de réalisation se montait à environ CHF 2,1 mio, avec des potentiels de subventions cantonales et fédérales à 25%. Il rappelle que des discussions avaient été menées à ce sujet lors de la dernière législature pour clarifier le périmètre et les conditions. Un point de situation a été fait en commission ATM le 18 octobre 2019, et un rapport a été émis pour le CM le 2 décembre 2019. Celui-ci a autorisé le CA à poursuivre les négociations et les études préliminaires, qui se sont donc poursuivies en 2020-2021. Lors des discussions, l'Etat a promis un soutien important. L'objectif est de maîtriser le foncier communal en acquérant la parcelle 1251, et la bande descendant sur la parcelle 1959. Le Conseil administratif souhaite également maintenir la valeur patrimoniale des serres et du parc, et à terme l'affectation d'utilité publique – par exemple : préservation de la diversité, potager urbain participatif, sensibilisation des enfants, intégration du potentiel dans le projet « Jardin des Nations » et la promenade des serres. Il y aura également un lien avec l'axe de mobilité douce sur le Cours des Nobels. Les moyens prévus sont : obtenir un DDP de 99 ans ou une cession en contrepartie de la rénovation des serres. Une contrainte est d'avoir l'accord de la Mission du Brésil. Il préconise que le Conseil municipal détermine tout à l'heure, sous la partie « propositions », à quelle commission il veut dédier cet objet. Finalement, il annonce qu'une demande d'accord a été reçue pour une nouvelle antenne au centre sportif du Blanché, pouvant recevoir la 5G (*annexe 5*). Il précise que le loyer annuel est de CHF 10'000.-, et que le bail fixe courait jusqu'au 30 mars 2012, avec 2 prolongations possibles de 5 ans. S'il y a une volonté de résiliation, le préavis est d'un an et il faut étudier le contrat pour voir les possibilités offertes pour le 31 décembre 2021, le 31 mars 2022 ou le 31 décembre 2022. Il ajoute que, avec la levée du moratoire sur la 5G, des demandes viennent de toutes parts.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les Conseillers municipaux peuvent, s'ils le souhaitent, exprimer des commentaires ou des questions sur les réponses qui ont été données dans les tableaux de réponses aux questions et propositions mis à disposition sur CMNet et sur les chaises du public (*annexes 6 et 7*). Il n'y a pas de remarques.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité sur les séances du 5 octobre et du 3 novembre 2021

M. BRADLEY lit son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET a quelques remarques sur le rapport. Elle cite un passage au bas de la première page : « *Les discussions ont donné lieu à des accords de principe et des conventions. Les parcelles d'Etats étrangers sont encore en négociation ainsi que le devenir de l'oeuvre d'art « Adam & Eve ».* » Mme PERROTIN DURET croit savoir que certains propriétaires sont encore en discussion avec le canton, mais qu'il n'y avait aucun accord de principe et aucune convention signée en date du 3 novembre. Elle trouve que l'on va un peu vite en besogne de formuler ainsi le rapport, et que celui-ci ne reflète pas la réalité. Par ailleurs elle cite à la page 2 : « *La commission a reçu l'assurance du Conseiller administratif que, dans le cadre du cahier des charges qui avait été défini, tout a été mis en oeuvre pour minimiser au maximum le projet et ses emprises.* » Elle demande qui a défini le cahier des charges et si le CA a vraiment défendu les intérêts des habitants de la commune, ne serait-ce qu'une fois, en s'opposant à des demandes entraînant de fortes altérations du patrimoine et de l'environnement actuels.

M. BRADLEY indique qu'il s'est appliqué avec les commissaires à retranscrire les propos qui ont été tenus en commission. Le rapport reflète donc ce qui a été entendu. Il se souvient effectivement qu'il a été mentionné que certaines discussions étaient en cours. On aurait pu ajouter un terme plus général, et cela ne le gênerait pas de dire « discussion en cours ». Si la réalité du terrain est que les négociations sont toujours en cours, il s'en réjouit car cela signifie qu'il se passe quelque chose.

La Présidente signale être commissaire pour cette commission, et que les membres ont accepté le rapport. Elle ajoute que dans le domaine privé, la commune n'a pas à intervenir pour les discussions entre l'Etat et les privés.

M. EYA NCHAMA confirme que la commission a décidé à l'unanimité d'approuver ce rapport et souhaite que le Conseil municipal la suive dans sa décision. Cela ne signifie pas que ces affaires sont toutes closes, cependant le rapport reflète ce qu'il était possible d'apprécier à ce moment-là.

Mme GIROD ne comprend pas pourquoi il s'agit du rapport de M. BRADLEY.

M. BRADLEY explique qu'il remplaçait le rapporteur.

Mme GIROD demande quelle a été la procédure de décision pour indemniser les 3669 m², et comment cette entité s'est décidée pour seulement CHF 165'000.-.

M. JIMAJA assure que le CA s'est opposé quand il le pouvait. Il y a eu des négociations, c'est pour cela qu'il y a du retard, pour défendre les intérêts des Saconnésiens et demander que les personnes dont les biens sont impactés puissent discuter avec l'Etat, et que la commune ne le fasse pas à leur place.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met le rapport au vote. **Celui-ci est accepté par 23 oui, 2 non, 0 abstention.**

4.2 Rapport de la commission des finances sur le budget 2022

M. SIMETH donne lecture de son rapport. Il remercie tous les commissaires pour leur travail efficace ; la commission a réussi à terminer ses travaux en 3 soirs sur les 4 prévus, sans jamais déborder.

M. CAMALEONTE quitte la séance à 21h05.

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA trouve que ce rapport est clair, concis, et que même un enfant peut le comprendre. Il remercie le rapporteur pour la clarté du document.

La parole n'étant plus demandée, la présidente met le rapport au vote. **Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.3 Rapport des délégués à l'Assemblée générale de l'Association du jumelage Gd-Saconnex – Carantec

M. CHABRY lit son rapport.

M. HULLIGER ayant participé à la séance, il soulève la qualité du rapport qui reflète ce qui s'est déroulé. Le CA est déjà intervenu en début de séance pour expliquer ce qui va être fait, on peut donc attendre la réponse de Carantec qui éclaircira sur le chemin à suivre, d'un côté ou de l'autre.

Pause de 21h13 à 21h28.

5. Délibérations

5.1 Constitution d'emprises définitives et d'emprises provisoires pour la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex sur des parcelles du domaine privé communal et du domaine public communal

La Présidente fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 22 oui, 3 non, 0 abstention.**

M. JIMAJA présente l'analyse des emprises (*annexe 8*) et rappelle que ce thème a été débattu plusieurs fois. Il explique que lorsqu'il s'agit d'entités publics, la pratique est que les emprises sur le domaine public ne soient pas facturées, raison pour laquelle les montants pour le domaine public communal sont à zéros, tandis que les emprises sur le domaine privé communal ont été évaluées à CHF 165'570.- pour 3669 m². Un certain nombre de parcelles est concerné, notamment celle qui permettrait de procéder à un échange et pour laquelle on est obligé de pouvoir faire la cession afin que les négociations puissent avoir lieu à un niveau supérieur – c'est-à-dire pas au niveau communal. Il encourage l'assemblée à voter pour ces emprises provisoires et définitives, telles qu'elles

ont été présentées dans les détails en commission Aménagement du territoire, mobilité le 3 novembre.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande des éclaircissements au sujet des négociations sur les parcelles.

M. JIMAJA répond que la cession d'une des parcelles permettra un échange avec un certain domaine qui dépasse les compétences communales.

Mme GIROD s'inquiète de 2 choses. Premièrement elle remarque l'absence de proposition d'échange de terrain. Cela l'étonne que le prix proposé soit de CHF 165'570.- pour une surface équivalant à 3 piscines olympiques. Elle demande s'il serait possible de discuter à nouveau avec l'Etat et de proposer un éventuel échange parcellaire, par exemple pour les serres de Mont-Riant. Deuxièmement elle cite les propos de M. TINGUELY à la commission ATM du 23 février 2021: « (...) une fois que la route des Nations sera mise en service environ 600 véhicules l'emprunteront. Il ajoute qu'une partie du trafic ne sera pas intéressée par le tunnel car leurs destinations ne seraient pas accessibles. » Les personnes habitant la partie sud-est ou sud n'emprunteront pas le tunnel, et cela aura un impact énorme sur la commune, au niveau du report du trafic sur les rues adjacentes. Lors de la « Toutes commissions réunies » du 28 juin on a pu entendre les détails d'une étude faite en 2018 sur l'impact du trafic sur la commune à cause de la route des Nations et de la future ligne de tram. Ces deux points très importants méritent de faire revoir le trajet du tram, qui est pour l'instant un boulevard luxueux ; Mme GIROD se demande s'il est nécessaire qu'il prenne une telle ampleur et de démolir les bâtiments et reprendre des terrains de chaque côté. Elle tient à dire qu'elle n'est pas contre le tram, elle est favorable à celui-ci, cependant elle est pour un tram du Grand-Saconnex, pas de l'Etat de Genève ou du Canton. Elle pense qu'il faut toujours travailler dans l'intérêt des citoyens du Grand-Saconnex.

M. JIMAJA n'est pas sûr d'avoir compris sa remarque sur un échange parcellaire avec Mont-Riant.

Mme GIROD explique qu'elle propose de faire un échange de parcelle plutôt que de toucher les CHF 165'570.-.

M. JIMAJA déclare qu'il va demander. De toute façon il signale le fait qu'il faudra céder du domaine privé communal. En ce qui concerne la remarque sur la route des Nations, il rappelle que les travaux de celle-ci vont s'achever avant le début des travaux du tram, au moment desquels il n'y aura plus de circulation sur la route de Ferney. Les automobilistes adopteront donc de nouvelles habitudes. Il rappelle également que le tram est un projet d'envergure régionale, et qu'il n'est pas issu d'une volonté du Grand-Saconnex. Ce projet est financé par la Confédération et le Canton, et la commune ne peut faire que négocier. Le CA défend toujours les intérêts du Grand-Saconnex, cependant il doit se baser sur les négociations qui ont déjà été faites.

M. EYA NCHAMA déclare que le groupe des Socialistes va voter en faveur de la délibération car il estime que celle-ci va dans une bonne logique. Il dit que la commission ATM a pu poser toutes les questions nécessaires et il souhaite que le Conseil municipal suive les conclusions de la commission.

Mme PERROTIN DURET revient sur la question de la parcelle sur laquelle il y a encore une négociation. Elle trouve curieux de pouvoir faire la cession d'emprises définitives où il y a

encore des négociations en cours, et pour lesquelles le CM a donné la responsabilité au CA. Elle se demande si celui-ci n'essaie pas de repousser sa responsabilité, de la transmettre en même temps que la cession, et elle se demande par ailleurs si cela est possible juridiquement. Elle demande s'il n'aurait pas été possible d'exclure la parcelle en question et d'accorder les cessions définitives aux autres.

M. JIMAJA veut être sûr de parler des mêmes choses. Mme GIROD a évoqué tout à l'heure la possibilité d'utiliser les cessions pour négocier Mont-Riant – c'est-à-dire demander un échange parcellaire plutôt qu'une compensation financière. Cependant il a l'impression que Mme PERROTIN DURET parle de la parcelle de la Mission d'Irak.

Mme PERROTIN DURET parle de la parcelle où se situe la statut *Adam & Eve*.

M. JIMAJA indique que sur la parcelle d'Irak, ce n'est pas la commune qui négocie, mais la Confédération et le Canton. Il ajoute qu'un certain nombre d'éléments ne peuvent pas être discutés en public. Cependant il insiste sur le fait que ce n'est pas la commune qui négocie, mais elle met les outils nécessaires à disposition pour que la négociation puisse aboutir. Cela fait des années que l'on demande que quelque chose se fasse, aujourd'hui la route de Ferney devient dangereuse et menace de s'effondrer à ce niveau-là.

Mme PERROTIN DURET ne parle pas de cette parcelle-ci, mais de la parcelle 1475, propriété de la commune, y compris l'œuvre qui s'y trouve. Le CM a demandé le mois passé au CA de négocier avec l'artiste pour trouver un accord. Si le CA doit le faire, il ne peut pas céder la parcelle sans que la négociation soit aboutie, en toute logique.

M. JIMAJA est surpris par cette discussion. La décision du Conseil municipal était de détruire l'œuvre, option qu'il est en droit de faire exécuter, à condition d'avoir offert au préalable à l'artiste de la reprendre, et c'est ce que le CA va faire.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 oui, 2 non et 2 abstentions,

- 1. D'autoriser la constitution, au profit de l'Etat de Genève, des emprises provisoires de chantier sur le domaine public communal (parcelles DP 1114, 1388, 1389, 1391, 1392, 1407, 1408, 1410, 1423, 1424, 1426, 1439, 1441, 1445, 1447, 1461, 1562 et 2260) et sur le domaine privé communal (parcelles 339, 566, 617, 630, 904 et 1343) selon l'analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex du 27 septembre 2021. Ces emprises sont temporaires et les surfaces correspondantes seront restituées à la commune à la fin des travaux.*
- 2. D'autoriser la constitution des emprises définitives prélevées aux parcelles du domaine privé de la commune du Grand-Saconnex au profit de l'Etat de Genève en vue de l'incorporation de*

celles-ci au domaine public cantonal selon l'analyse foncière des parcelles impactées par le tracé du TNGS sur le secteur de la commune du Grand-Saconnex du 27 septembre 2021 et le tableau ci-dessous :

Parcelles (n°)	Surface parcelle (m ²)	Surface emprise tram (m ²)
153	3254	1182
154	3005	1528
898	5226	116
1475	2525	732
2241	903	111

3. *Les surfaces (m2) des emprises relevées datent des plans du dossier PAP pilote d'août 2021. La mise à jour cadastrale sera effectuée à l'issue des travaux par un géomètre. Les actes seront réalisés sur cette base.*
4. *De charger le Conseil administratif à instrumenter les actes notariés y relatifs.*

5.2 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Puisque les points 5.2 à 5.6 concernent tous le budget 2022, la Présidente fait voter leur entrée en matière en une fois. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO procède à la présentation du budget 2022 (*annexe 9*). Il indique que, lorsqu'une commune présente un budget déficitaire, celle-ci doit proposer un plan quadriennal. Lors des travaux de la commission des finances, la commune attendait encore les estimations du Conseil d'Etat qui ont été reçues depuis lors – il précise qu'elles peuvent encore changer. Elles indiquent donc actuellement CHF 27'775'528.- pour les personnes physiques (PP) et CHF 3'757'996 pour les personnes morales (PM) (p.2). Il note par ailleurs que le budget proposé intègre les estimations données par l'Etat sans la moindre surévaluation. Pour l'année 2020 il y avait CHF 5 mio supplémentaires, chose qui pourrait encore arriver en 2021. Dans le compte de résultats (p.3), il relève qu'il y avait un écart sur les charges d'exploitation entre 2021 et 2022 de CHF -1'543'000.-, qui vient d'une volonté de réduire les charges d'exploitations pour le budget 2022. Au niveau des charges du personnel, on observe une diminution malgré le personnel en plus, car il y a eu par ailleurs des départs. Sur l'ensemble on peut constater à chaque fois une réduction importante, à part pour les charges de transfert, ce que l'Etat demande tant pour les communes frontalières que pour les groupes intercommunaux. Heureusement le résultat financier permet d'équilibrer un peu le résultat d'exploitation en baisse.

M. POMATTO explique ensuite le PFQ (Plan financier quadriennal)(p.4). L'estimatif permettrait de se remettre à l'équilibre en 2024. On envisage encore un déficit pour 2023 et un retour à l'équilibre pour 2024 et 2025. Il ne faut pas oublier que si l'on peut avoir parfois des revenus extraordinaires, on peut aussi avoir des charges extraordinaires. Cela a été le cas pour la recapitalisation en 2019. Pour le budget 2021, le résultat opérationnel était de CHF -1'112 mio, c'est-à-dire une réduction sur ce qui avait été proposé au départ. Il précise qu'en 2020 la commune a des fonds propres se montant à CHF 109'557'067.-. Dans les fonds propres il précise qu'il peut y avoir les fonds inaliénables comme certains bâtiments. Les résultats et la situation sont plutôt bons pour l'instant et permettent d'aller

de l'avant, ce qui ne veut pas dire que la commune va dilapider l'argent et ne pas essayer d'être à l'équilibre.

La Présidente ouvre la discussion.

M. BRADLEY tient à remercier le travail des commissaires, du service financier et des personnes travaillant dans la commune et ayant fait des sacrifices et des efforts. Il s'interroge tout de même sur les temps à venir. Il trouve délicat de compter sur l'habitude de recevoir plus d'argent que ce qui était escompté. Il se sent un peu coincé car il a l'impression qu'il faudra jauger de la pertinence de certains choix – qu'il approuve en l'occurrence – et sur l'absence réitérée d'un programme de législature. Effectivement, il se demande comment on peut décider des choix opérationnels du CA, et il les enjoint les trois à se réunir pour élaborer ce programme de législature, qui a commencé depuis bientôt 2 ans. Cela le mettrait plus à l'aise car il a beaucoup appris dans la commission. Pour un certain nombre de questions il est difficile de trancher sans connaître les orientations du Conseil administratif. Il n'est pas sûr que l'argent continue de couler à flots comme lors des dernières décennies. Il souligne le fait que l'on ne fait pas uniquement mais aussi de la politique, et que les finances doivent se commander de manière politique. Il en appelle à leur honnêteté pour le faire d'ici la fin de l'année, afin d'avoir le programme de savoir sur quelle barque le CA comptent les mener lors des prochains travaux sur les comptes 2021.

M. BAECHLER partage ses réflexions sur le budget et les finances pour l'avenir. C'est un budget qui reste déficitaire avec une augmentation de postes de travail et malgré de légères restrictions de-ci de-là. Des soutiens et efforts financiers ont été accordés pour répondre immédiatement aux besoins d'une partie de la population dans la nécessité. Lorsque la population a des besoins, elle s'attend à ce que ses besoins soient satisfaits dans les plus brefs délais. Il est incontestable d'apporter une aide d'urgence aux plus nécessiteux, aux plus démunis. Malheureusement, ce rôle bien compris et activé de « l'état providence », enlève à certains le goût de l'effort, de savoir ce que représente de fournir un acte participatif à la société qui les entretient. Il convient donc de respecter l'argent du contribuable et de bien cerner les bénéficiaires de nos aides. La rigueur dans cette gestion devient prépondérante et urgente également. Facile de vivre avec l'argent des autres, l'argent gagné difficilement par le contribuable, principalement celui de la classe moyenne, aujourd'hui ponctionnée, fiscalement parlant, au plus haut niveau. Beaucoup trop haut puisque, si besoin est de le répéter, Genève en détient le record national de la taxation. Pour rappel, la classe moyenne se situe entre les assistés et ladite classe aisée. Cette classe moyenne qui se lève le matin pour travailler, rentrant le soir épuisée, payant ses impôts et soutenant donc notre économie et notre société s'en trouve bientôt étouffée. Peu, voire pas de réserve, sur le fil du rasoir à longueur d'année. Pour elle aucune aide pour l'assurance maladie, le loyer, etc. L'équilibre en devient fragile, voire précaire. Il convient donc de renforcer la valeur du travail, de protéger cette classe moyenne en évitant de la surtaxer. Il convient donc de faire attention à nos dépenses, de les cibler et de respecter l'argent perçu du contribuable. Cet équilibre est de toute urgence à préserver dans notre démocratie si nous désirons que celle-ci perdure. Soyons parcimonieux dans les dépenses et comptons sur l'effort de tous afin de garantir notre liberté, notre indépendance, notre paix sociale, notre prospérité et donc notre qualité de vie.

M. EYA NCHAMA pense que la réflexion de M. BRADLEY est tout à fait pertinente. Concernant l'intervention de M. BAECHLER, il n'a pas tout à fait compris ces réflexions. Avec l'année que nous venons de vivre depuis le confinement dicté par le Conseil fédéral le 13 mars 2020, entré en vigueur le 16 mars 2020, il faut tenir compte de tout ce qu'a pu faire

le Conseil administratif dans l'état de siège où il se trouvait. Il tient à dire que le PS défend depuis toujours la classe moyenne. La société est, selon lui, composée à 60% de classe moyenne, 20% de personnes plus pauvres et 20% de personnes plus riches. La classe moyenne est donc l'alpha et l'oméga de la société et de la démocratie, et sans elle il n'y aurait pas de démocratie en Suisse. Il comprend donc toutes ces réflexions cependant il faut tenir en compte la situation exceptionnelle qu'a vécu le Conseil administratif depuis mars 2020. Il tient d'ailleurs à féliciter le CA qui a dû faire face à ces difficultés. Naturellement, il encourage le CA à écouter ce qu'ont dit ses collègues.

M. POMATTO affirme que la commune n'attend pas qu'une manne lui tombe dessus, on sait que les estimations du canton sont souvent erronées et généralement en-deça de la réalité. Ce budget est basé sur cette constatation et non pas sur un éventuel heureux coup du sort qui permettrait de dilapider de l'argent. Le but était de présenter un budget à l'économie sans préteriter l'entretien du fonds bâti, maintenir les prestations, qui ne vont pas à des profiteurs ou des « rats qui dorment en attendant le grain ». Il explique que la commune a aidé des familles en RHT qui ne pouvaient pas payer les restaurants scolaires ou des factures d'électricité, et il trouve incorrect d'entendre dire que ceux-ci seraient des profiteurs. Si les communes genevoises, en particulier les villes mettent cet argent dans la FASe, le personnel, les assistants, les restaurants scolaires, etc., c'est parce que le canton n'arrive pas à faire face et à donner ces prestations. La volonté n'est pas de détruire la classe moyenne mais de vivre dans un pays honnête, un pays correct, et les communes participent à cet effort. M. POMATTO revient ensuite sur la question du programme de législature : si celui-ci n'a pas encore été produit c'est que le CA n'a pas eu le temps de le finir, pour la raison évoquée. En effet le Conseil administratif s'est fait élire dans une période où tout était bloqué, marquée par le COVID, et s'est retrouvé à mettre en place des mesures premières, des colis du cœur, des bons solidaires. Il fait remarquer que ces bons ont aidé les entreprises locales, à la demande du Conseil municipal. De plus, M. JIMAJA s'est débrouillé pour accompagner les grands projets dans une période pas simple. M. POMATTO liste des exemples de projets futurs. Pour les logements temporaires, cela a été fait sans dilapider les deniers publics, avec un accord pris avec SwissLife pour mettre deux appartements à disposition, et un ajout de 10% de personnel pour gérer cela. D'ailleurs il estime que ce pourcentage revient presque à du bénévolat, cela ne laisse qu'une demi-journée pour gérer les violences domestiques par exemple. Pour les investissements, il y aura une période très forte pour 2025, avec les investissements pour Carantec, les Marronniers et les aménagements autour du tram. Par ailleurs un programme culturel est en train de se mettre en place avec la place Carantec, le musée de la BD, les cours de la HEAD, et il ajoute que la zone autour de Carantec sera également une zone économique, avec des rentrées fiscales et un pouvoir financier permettant de développer l'IEPA et faire face à ce type de projets. Si on veut avoir un programme du XXIe siècle et des prestations dignes d'une ville, cela va se faire en rentabilisant le territoire, les immeubles et créer de la prospérité. C'est d'ailleurs l'un des buts du poste à 50% mis en place, validé par la commission des finances, pour avoir un délégué à la vie économique afin de rendre la commune attractive et attirer un minimum d'impôts et d'entreprises en plus.

M. VEIGA LÖFFEL a des remarques sur le processus dans lequel travaille la commission des finances. Lorsqu'il a été catapulté en remplacement à la présidence de cette commission l'année passée, il a été assez vite submergé par le nombre de tableaux Excel, par les aspects très techniques de cette commission, qui rendent difficile cette commission de prime abord. Il constate déjà des améliorations sur les documents fournis cette année,

notamment un tableau avec les grands postes budgétaires, qui a permis de très vite saisir les enjeux politiques derrière les chiffres. Il pense qu'il serait bien de continuer à améliorer le processus pour que, l'année prochaine, on y ait très vite accès et que l'on puisse valider ces processus étape par étape. Cela permettrait une meilleure compréhension pour les nouveaux élus, ainsi que pour les éventuels remplaçants de commissions.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 25 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de CHF 44'659'141.- aux charges et de CHF 43'741'418.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 917'723.-.
Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 917'723.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 44 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 100 centimes.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de CHF 3'921'835.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

5.3 Ouverture d'un crédit de CHF 664'100.- destiné au versement de la contribution annuelle 2022 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. POMATTO explique que le FIDU est un fonds qui permet d'aider les communes lors des projets de constructions et de nouveaux logements. Avec les projets futurs de la commune, ce fonds sera très utile et il encourage les Conseillers municipaux à accepter ce crédit. Il précise que le montant a été donné par l'ACG.

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 25 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 664'100.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5030), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

5.4 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2022

M. POMATTO indique que les CHF 30.- sont le montant pratiqué par la commune depuis des années et qu'il n'est pas possible de percevoir plus.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 25 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à CHF 30.-.*

5.5 Proposition du Conseil administratif relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

M. POMATTO indique que le taux de 0% est également le même que les années précédentes. Il explique que, selon la loi, si la TPC risque de mettre en faillite une entreprise, celle-ci a le droit de demander d'en être dispensée partiellement ou totalement, ce qui arrive rarement.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, 1 non et 0 abstentions,

1. *de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 0 %.*

5.6 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2022 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux

Mme GIROD annonce qu'elle refusera cette délibération, comme chaque année.

La parole n'étant plus demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, 1 non et 0 abstention,

1. *de fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à CHF 96'000.-, soit CHF 288'000.- au total ;*
2. *de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 160.-, soit CHF 100'000.- au total ;*
3. *de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2022 suivantes :*
0120.000.300 Indemnités aux Conseillers administratifs

0110.000.300 *Indemnités aux Conseillers municipaux.*

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO annonce qu'une invitation sera bientôt envoyée pour un événement le 2 décembre à la villa Sarasin au sujet du musée de la BD. Le 20 novembre aura lieu l'inauguration de la patinoire, à laquelle il invite tous les membres présents. Il précise qu'il sera lui-même absent à cause de l'AG de l'Union des villes genevoises, cependant Mme PORTIER y fera un discours pour le remplacer lors de l'inauguration.

Mme PORTIER rappelle la prochaine séance de commission Administration, statuts, règlements le lundi 22 novembre.

M. JIMAJA propose au Conseil municipal de décider s'il faut renvoyer le sujet des serres de Mont-Riant aux Equipements publics ou à la commission Aménagement du territoire, mobilité.

La Présidente met ces deux propositions aux votes. 5 personnes se prononcent pour les Equipements publics, tandis que 4 votent pour la commission Aménagement du territoire, mobilité – le reste de l'assemblée s'abstient. Cette question est donc renvoyée aux Equipements publics. M. JIMAJA discutera avec le président de cette commission pour organiser une date.

7. Route des Nations et grands travaux

M. JIMAJA annonce que les travaux d'avancement des calottes ont été réalisés à 100%, c'est-à-dire 491 mètres, et que l'excavation du stross a commencé depuis le 25 octobre. – le stross étant la partie inférieure du tunnel. Un lien sera mis sur le site internet pour davantage de détails. Il note que les habitants du périmètre ont pu se rendre compte du bruit effroyable au niveau des constructions, et une requête de la Mission de Bulgarie a été adressée à la Mission Suisse, avec copie à la commune, pour signifier ces désagréments. Les impacts d'excavation du stross peuvent, épisodiquement, être à l'origine de bruits voire de vibrations dont l'intensité varie sensiblement en fonction des différentes phases, du type d'habitation et de la nature du sol. Conformément aux autorisations obtenues, les travaux se déroulent du lundi au vendredi de 6h à 22h. Trois phases de construction, faisant partie de la creuse, se succèdent sans arrêt (terrassement – démolition partielle des galeries de pied – soutènement) et ces travaux ne peuvent pas être interrompus en cours de réalisation, notamment pour des raisons de sécurité. Ainsi, il est possible, très exceptionnellement et ponctuellement, que des travaux se poursuivent au-delà de 22h. Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances sonores risquent d'être perceptibles. Le chantier progressant géographiquement, ces répercussions peuvent se ressentir durant 1 mois dès perception des premiers sons. Le maître d'ouvrage remercie par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

M. JIMAJA parle ensuite des travaux de la JAG. Le passage supérieur (PS) du Grand-Saconnex est en service depuis le 15 octobre. Des travaux de finition vont encore avoir lieu avec la mise en place de l'éclairage des voies, l'éclairage architectural et la pose des corniches. Concernant le PS de Colovrex définitif, la mise en service est prévue pour fin novembre 2021. La dépose du pont supérieur provisoire de Colovrex est prévue pour la première

semaine de décembre. Pour ce qui est de la Trémie Nation, les travaux de mise en place des parois antibruit dans leur configuration définitive le long de la Voie-de-Gex vont débuter.

Par rapport au nouveau tracé de la ligne de bus 59, M. JIMAJA explique que les travaux ont débuté la semaine du 1^{er} novembre, avec l'adaptation des seuils sur le chemin de Machéry. Ils vont se poursuivre par la réalisation des deux nouveaux arrêts sur le haut de l'Ancienne-Route. La fin des travaux est prévue pour le 12 décembre prochain, date de la mise en service de la nouvelle ligne.

M. JIMAJA aborde ensuite le sujet des nuisances olfactives et de l'étude relative aux nuisances liées aux odeurs de kérosène et de l'ensemble des composés organiques volatils, qui sera menée dans le courant 2022. Cette étude est pilotée par le SABRA, en collaboration avec la commune, et un bureau spécialisé mandaté pour sa réalisation. Le Conseiller administratif apportera des précisions par la suite à ce sujet. Un container mesurera un certain nombre de nuisances sur la commune, car il est important de définir la nature, l'importance ainsi que l'étendue géographique et temporelle du phénomène. Une première démarche est en cours, afin de définir la méthode de travail en s'appuyant sur des études similaires, en Suisse et en Europe. Dans un second temps, et après une coordination entre le SABRA et la commune, des prélèvements d'échantillon seront effectués en divers endroits sur le territoire du Grand-Saconnex. Cette seconde partie de l'étude se déroulera durant l'année 2022.

M. JIMAJA annonce que le département du territoire a annoncé le 22 octobre 2021 la fin de la campagne de prospection 3D pour la géothermie. Le traitement des données récoltées se fera sur 6 à 12 mois, et une communication sera faite une fois les résultats publiés. Les géophones sont actuellement en train d'être récupérés, et sont susceptibles d'être rapportés en Mairie par les habitants en cas d'oubli. Il précise que la peinture utilisée pour les marquages est biodégradable et s'effacera d'elle-même.

8. Motions

8.1 Motion « Un forum citoyen au Grand-Saconnex ? »

Mme CONCHA donne lecture de la motion. Elle propose un amendement pour assurer la parité des experts proposés, c'est-à-dire l'ajout de Dr. Alice el-Wakil, de l'Université de Zürich.

La Présidente ouvre la discussion.

M. STEINER explique avoir participé au groupe de travail qui a travaillé sur la motion, car certains trouvaient que la première version allait un peu trop vite en besogne. En effet, il trouve que la démocratie directe suisse fonctionne déjà bien, et que l'on est dans un pays où l'on peut s'exprimer, où l'on peut facilement se lancer en politique et où il existe de nombreuses possibilités pour participer à la vie civile. Il ne voit donc pas trop les progrès démocratiques qu'il est possible de faire en Suisse. Donc, plutôt que de créer directement un forum citoyen, ils ont proposé de recevoir des experts à ce sujet en commissions pour déterminer si cela vaut la peine. Par rapport à l'amendement qui est proposé, il pense que son groupe va s'y opposer car ce texte a déjà été longuement travaillé, discuté, et qu'ajouter quelqu'un à la dernière minute sous le seul prétexte que cette personne soit du

même bord politique ou dans la même tendance que la première proposition ne lui semble pas nécessaire.

M. POMATTO souligne le fait que la motion demande d'étudier la question, donc que si celle-ci est acceptée, le CA se chargera d'organiser la mise en place, d'organiser des séances et de contacter les experts pour voir s'ils sont d'accord de donner une présentation, sans les obliger s'ils ne sont pas intéressés.

M. STEINER précise que les deux personnes citées dans la motion ont déjà été contactées et ont déjà donné leur accord de principe, pour éviter qu'il y ait des refus, comme évoqué par M. POMATTO.

Mme CONCHA dit qu'il n'est effectivement pas possible de contraindre quelqu'un à venir, et que les experts sont au courant de cette démarche sans qu'il n'y ait eu de date arrêtée ou de garantie. Elle explique avoir proposé ce nom supplémentaire pour assurer une certaine parité et diversité. Cependant elle tient à dire que la personne en question n'est pas d'un bord politique en particulier, mais bien une experte dans ce sujet.

M. EYA NCHAMA pense qu'il faut régler la question de l'ajout de dernière minute avant de voter, afin d'obtenir un consensus total.

La Présidente pense qu'il faut en rester au texte de base et ne rajouter personne pour le moment. Il sera toujours possible d'inviter d'autres personnes par la suite.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion, sans l'amendement. Cette motion est acceptée par 25 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

9. Résolutions

9.1 Résolution du PS sur la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine

Mme EDELENBOS donne lecture de la résolution. Elle attire l'attention sur le fait qu'une annexe, qu'elle ne va pas lire ce soir, était également à disposition sur CMNet.

La Présidente fait voter la prise de considération de la résolution. Celle-ci est acceptée par 16 oui, 9 non et 0 abstention.

Mme CAVALIERI pense que cette problématique est pertinente et d'actualité, mais elle s'interroge sur le texte lui-même et sa forme. En effet, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le programme de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme sont cités ; dans le texte, à d'autres endroits, une seule ethnie est citée alors que plusieurs sont mentionnées à d'autres. Le titre de la résolution lui-même parle d'ascendance africaine tandis que la résolution parle de toutes les formes de racisme. Par conséquent, Mme CAVALIERI demande ce qui est sous-entendu dans les demandes soulevées, et si au vu de l'exposé des motifs, l'action demandée est contre le racisme en tout genre ou en particulier celui contre les personnes d'ascendance africaine. Il lui semble évident qu'elle ne connaîtra jamais personnellement les discriminations dont peuvent encore souffrir ces personnes, et elle trouve louable les ambitions de cette résolution, c'est pourquoi elle demande ces éclaircissements avant de la soutenir.

M. STEINER déclare que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Selon lui, cette résolution, prétendant partir d'une bonne intention, est constituée de nombreux amalgames. En prétendant lutter contre la discrimination elle est en fait pétrie de discrimination. Dans les termes employés « ascendance africaine », la résolution clive d'emblée en réduisant le débat à une origine, un continent. Il demande si l'on ne peut pas être victime de discrimination en n'étant pas d'« ascendance africaine », si l'on ne peut pas souffrir dans son propre pays à cause de discriminations venues d'ailleurs. Le champ de possibles lui paraît tenu au PS. Dans les différents % de cas cités, une liste à la Prévert, on mélange pêle-mêle les discriminations fondées sur la race, sur la religion, et la xénophobie en général. Les % n'ont dès lors pas beaucoup de sens. La liste parle de 41.67% de racisme anti-noirs, donc pas forcément d'« ascendance africaine » comme mentionné dans l'intitulé. Il y a des personnes à la peau foncée sur de nombreux continent, en Inde, en Océanie par exemple. Voilà pourquoi à son avis cet intitulé est en fait absolument raciste car il exclut les non-Africains. Il demande pourquoi ne pas dénoncer tous les racismes, pourquoi faire une liste qui exclut, pourquoi ne pas inclure aussi le racisme anti-blancs, car tout le monde peut être victime, déclare-t-il. Il demande pourquoi placer l'« ascendance africaine » devant d'autres formes de discrimination (race, genre, orientation, les préférences alimentaires), et s'il y a une échelle des valeurs au PS.

M. JIMAJA dit que, étant lui-même victime régulière de racisme, ces propos ne le surprennent même pas, car il les entend souvent. Personnellement il n'a jamais rien demandé, et qu'on vote cette résolution ou non, cela ne le touche pas car il se sent déjà concerné et se bat tous les jours. Il s'est battu pour ses enfants et quand il entend des personnes de leur génération tenir certains propos, cela le blesse, le choque, l'étonne. M. JIMAJA explique avoir toujours dit à ses amis que le racisme n'est pas son problème, il le vit tous les jours ; il s'agit du problème de ses amis, qui eux ne le vivent pas. Il mentionne les plaisanteries désagréables qu'il peut entendre de gens qui se croient intelligents, et il note qu'il y a des rapports en Suisse qui parlent de cela. Il ne peut pas se taire, étant le seul de sa couleur de peau dans cette position. Il n'a personnellement pas participé à l'élaboration de cette résolution, qu'il salue néanmoins. Il y a d'autres actions qui se mènent et qui doivent être menées, cependant il trouve important de mettre des mots sur les maux. Le racisme est un fléau qui mine nos sociétés par des plaisanteries, par des gens qui se croient intelligents, par des mots.

M. EYA NCHAMA pense à un grand homme d'état, Frederik de Klerk, qui vient de décéder la semaine passée à 85 ans. Cet homme, un Afrikaner, a été suffisamment courageux pour dire non là où ses ancêtres avaient dit oui. Il pense que des hommes tels que lui ont déjà une place dans l'Histoire. Il aimerait revenir à présent sur les propos de M. STEINER. Il rappelle qu'une personne noire, qu'elle vienne d'Australie, du Brésil, des Etats-Unis, est toujours d'origine africaine. Il donne l'exemple de l'homme de Cheddar au Royaume-Uni. Les résultats de laboratoires ont montré que cet homme, qui a vécu en actuelle Grande Bretagne il y a 10'000 ans, était noir. L'Homo Sapiens Sapiens, l'homme de Néanderthal, de Cro-Magnon, etc., sont tous émigrés d'Afrique, cela est prouvé par les anthropologues et les paléontologues. Il est heureux de vivre en Suisse, où les discriminations contre le mariage homosexuel se sont arrêtées le 26 septembre dernier. Il rappelle que les femmes n'avaient pas le droit de vote jusqu'en 1971 et il s'insurge contre le fait qu'il y a eu déjà 25 femmes assassinées par leur compagnon en 2021. Il faut travailler sur ces questions, cependant il est étonné de constater que, lorsque l'on parle de droits des homosexuels, des droits des femmes, on est d'accord alors que pour les questions de couleur de peau

suscitent l'opposition. Il demande si ses collègues peuvent vraiment accepter le fait que ses enfants, qui sont noirs, sont discriminés, que sa fille suisse, née en 2004, est discriminée pour la couleur de sa peau. Il demande que ses collègues réfléchissent à cela.

Mme ANDRIS BEAUBRUN n'a pas envie de débattre trop longtemps, mais elle tient à dire que son cœur bat la chamade car cela la concerne directement. Elle comprend bien la résolution, mais elle ne comprend pas qu'elle suscite l'incompréhension. Bien sûr que les autres cas de discrimination sont mentionnés, car on fait état de ce qui se passe en Suisse. Le fait est que les personnes noires sont discriminées très régulièrement. Par ailleurs, et elle veut le dire clairement, le racisme anti-blancs n'existe pas. Elle explique que le racisme est un ensemble de systèmes mis en place pour discriminer une certaine partie de la population. Que certaines autres personnes soient victimes de discriminations de façon individuelle, elle peut l'admettre, cependant cela n'est pas comparable, tout comme on ne peut pas comparer les violences contre les femmes à des exemples de femmes qui disent ne pas aimer les hommes.

M. SINTADO déclare être tout à fait d'accord avec cette proposition. Il admet qu'il peut y avoir des mélanges dans les points soulevés, cependant il lui semble ignoble que l'on ignore la réalité des personnes de peau noire et d'ascendance africaine sous prétexte que la résolution n'est pas bien réalisée et qu'il y a des mélanges.

Mme PERROTIN DURET regrette que cette résolution s'adresse à des autorités supérieures au niveau du Grand-Saconnex. Elle pense qu'il y a déjà du travail à faire dans la commune et que l'on doit travailler ensemble pour améliorer les choses et lutter contre toutes les discriminations, y compris contre les femmes et les personnes handicapées. Personnellement elle a été présente à de nombreuses actions sur toutes les écoles du Grand-Saconnex pour créer une bonne entente entre les enfants. Elle donne l'exemple d'un repas formidable qu'elle avait aidé à organiser avec 125 nationalités différentes, où chacune avait apporté des plats qui pouvaient être partagés. Ses propres filles ont été scolarisées dans des écoles où il y avait plus de 80 nationalités, et elle en est fière et a toujours œuvré pour mettre en valeur chaque enfant, peu importe son origine ou sa couleur de peau. Elle pense donc qu'avant de demander aux autres de faire quelque chose, il faut que chacun travaille dans la commune pour améliorer la situation, avec des actions positives.

Mme GIROD indique être elle-même d'ascendance africaine, car ses ancêtres huguenots sont partis de France pour l'Afrique du Sud en 1688, afin d'échapper aux persécutions. 330 ans plus tard sa famille s'est fait expulser de ce pays, et elle vit depuis des années en Suisse en tant qu'étrangère. Elle comprend très bien ce que c'est que d'être discriminé. Elle soutient donc cette résolution à 100% et elle espère que la commune va montrer le bon exemple d'une commune internationale.

M. EYA NCHAMA demande un vote nominal. Sa demande est soutenue par 8 personnes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la résolution.

Mme ANDRIS BEAUBRUN	OUI	
M. BAECHLER		NON
M. BISE	OUI	
M. BOUCHAREB		NON
M. BRADLEY	OUI	
Mme CAVALIERI	OUI	

M. CHABRY		NON
Mme CONCHA	OUI	
M. CUDRE		NON
Mme EDELENBOS	OUI	
M. EYA NCHAMA	OUI	
Mme GIROD	OUI	
M. HULLIGER		NON
Mme MAMIN-TISSOT	OUI	
Mme PERROTIN DURET		NON
M. PRIETO	OUI	
Mme PRUNCU CUTILE	OUI	
Mme RUTA	OUI	
M. SIMETH	OUI	
M. SINTADO	OUI	
M. STEINER		NON
Mme TISSOT-BUCHOUX		NON
M. VEIGA LÖFFEL	OUI	
Mme VONLANTHEN	OUI	
M. WAGNER	OUI	

Résultat : 17 oui, 8 non, 0 abstention. **Cette résolution est acceptée.**

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme VONLANTHEN demande s'il a été envisagé de créer des microforêts au Grand-Sacconnex, au vu de l'urgence climatique et de la diminution de la biodiversité.

M. VEIGA LÖFFEL demande où en est la motion de Mme CONCHA pour une bibliothèque d'objets.

M. BAECHLER aimerait connaître les coûts globaux jusqu'à présent des opérations au niveau de la problématique des places de parc sur l'axe Sarasin-Terroux. Ensuite il relaie deux questions du public, posées par M. Casper de Jong. La première est de savoir pourquoi il y a des panneaux donnant priorité aux piétons sur le chemin des Coudriers (sur le grand trottoir partagé par les piétons et les cyclistes) et il demande s'il ne serait pas possible de trouver une autre solution, par exemple une piste cyclable. Deuxièmement, il rappelle que M. de Jong a présenté une pétition il y a dix-huit mois pour que les cyclistes puissent passer à sens inverse sur le tronçon de l'Ancienne-Route qui est actuellement à sens unique. On lui avait répondu que le parc des Délices pourrait devenir une piste d'accès possible, et il demande, au vu des travaux en cours sur ce tronçon, si une piste va être ajoutée à l'un ou l'autre endroit.

Mme PERROTIN DURET demande si les locaux du 211 route de Ferney sont toujours à mettre en location car elle a vu passer une annonce pour la location de ceux-ci et elle était étonnée, puisqu'il avait été annoncé que ceux-ci étaient loués. Par ailleurs elle aimerait connaître les revendications formulées par le CA en charge de l'aménagement du territoire auprès des autorités cantonales, notamment pour défendre les intérêts des citoyens sacconnésiens quant à l'ampleur du projet de l'arrivée du tram sur la route de Ferney.

M. JIMAJA explique qu'il existe un projet de microforêt au niveau de la JAG, proposé par le canton. Il s'agira d'une mini-ferme Miyawaki. Concernant les revendications pour le tram, il répond qu'il n'est pas là pour rapporter en public les demandes formulées au canton. Il peut répondre à ces questions en commission lorsque c'est possible. Comme il l'a déjà dit en Toutes commissions réunies, il estime qu'effectivement l'ampleur du projet sur le domaine foncier est important, et il a relayé cela au canton. Par rapport à la première question de M. de Jong, il explique que les cyclistes sont tolérés dans le parc des Délices depuis la dernière législature. Cependant le passage à l'Ancienne-Route est trop étroit pour y ajouter une piste cyclable à contresens. Pour ce qui est du chemin des Coudriers, puisqu'il s'agit d'un sujet concernant 2 communes (Grand-Saconnex et Genève), il va se renseigner avant de répondre. Enfin, pour les coûts des travaux sur Sarasin-Terroux, ceux-ci seront présentés et ils figureront dans les comptes 2021.

M. POMATTO revient sur la question de la bibliothèque d'objets. Le sujet a été étudié mais il faudrait trouver un lieu et surtout une association pour s'en occuper, puisque la commune ne dispose pas d'un poste pour s'en occuper. Actuellement il existe des armoires d'échange, mais l'on n'est pas encore à l'idée d'une vraie station d'emprunt. Pour ce qui est des locaux à la route de Ferney, il explique qu'il reste une surface sur les 3 qui n'est pas encore louée.

M. VEIGA LÖFFEL demande si l'association La Manivelle a été contactée au sujet de la bibliothèque d'objets, car il croit savoir que cette association cherche à s'étendre.

M. POMATTO répond que non.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Calendrier du 1er semestre 2022 (annexe 10)

M. SINTADO n'a pas trouvé le calendrier sur CMNet. La Présidente lui répond qu'il s'agit d'un oubli et que le calendrier y sera ajouté, puis sera voté le mois prochain.

M. EYA NCHAMA insiste sur le fait qu'il faut que les CA puissent participer à toutes les séances du Conseil municipal. Il souhaite donc que le bureau élabore le calendrier en conséquence, puisque toutes les questions posées par les Conseillers municipaux s'adressent au gouvernement du Grand-Saconnex (i.e. le Conseil administratif).

11.2 Nomination des délégués du Conseil municipal au GICORD

La Présidente explique que, suite à l'adoption des nouveaux statuts du GICORD et à leur prochaine entrée en vigueur, le Conseil municipal doit élire des délégués suppléants.

M. HULLIGER suggère qu'une personne d'un parti différent des deux délégués actuels soit nommée.

Mme GIROD présente sa candidature. Elle est élue tacitement, et cette nouvelle est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

11.3 Autres propositions

Mme PRUNCU CUTILE propose au Conseil administratif de réfléchir à un événement de troc pour les enfants de la commune, car ce type d'action a beaucoup d'avantages pour les enfants et les familles, et le troc est bon pour l'environnement car il encourage à produire moins, à faire moins de pollution et c'est un moyen de consommer responsablement et

éthiquement, en plus d'être bon pour le porte-monnaie et les relations humaines. En effet, cela permet de rencontrer des gens de son quartier et de discuter avec des personnes auxquelles on ne parle pas habituellement.

Mme MAMIN-TISSOT a une proposition en lien avec les courriers lus en début de séance et avec le fait que la Feuille d'avis officielle et les panneaux communaux ne sont pas toujours accessibles à tous. Elle propose donc que le site de la commune ait une page consacrée aux requêtes, enquêtes publiques, autorisations de construire et aux aménagements du territoire concernant le Grand-Saconnex.

Mme GIROD demande que le trombinoscope sur CMNet soit mis à jour.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

M. POMATTO rappelle l'inauguration de la patinoire le samedi 20 novembre.

Mme MAMIN-TISSOT annonce que la Sirène donnera son concert d'automne dans la salle des Délices le 28 novembre 17h.

Mme GIROD déclare que le Marché authentique de Saconnay se tiendra le 3 décembre sur le thème de la route des épices.

12.2 Autres communications / Remarques

M. POMATTO a oublié d'annoncer dans ses communications le fait que les toilettes des bâtiments communaux sont maintenant équipées de distributeurs de serviettes hygiéniques.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 23h40.

Le Secrétaire

Claude Baechler

La Présidente

Eliane Michaud Ansermet

Ann. Ment.